

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 18 JUIN 2011

Le Président Jacques Créange déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à 14h15

L'ordre du jour se déroule comme suit :

- 1- Modification de la dénomination sociale
- 2- Modification de l'objet social
- 3- Modification du siège social
- 4- Modifications corrélatives des statuts ainsi que des articles 13-14-15-16-17-21-22-23-26
- 5- Adoption d'un texte de statuts refondus
- 6- Pouvoirs à conférer pour effectuer les démarches administratives auprès de la préfecture
- 1 La dénomination sociale du nouveau Club est : Bridge Club Pau- Pyrénées
- 2 L'objet social est une Association à but non lucratif
- **3 La modification du Siège Social** est : 1 rue Suzanne Lenglen ZAC du Parkway 64000 PAU

4 – Modifications corrélatives des statuts ainsi que des articles 13-14-15-16-17-21-22-23-26

Jacques Créange fait lecture des articles qui ont fait l'objet de modifications.

S'en suivent des questions portant sur le vote des listes bloquées :

Peut-on présenter des membres extérieurs à la liste du C.A. qui nous est soumise ?

Serait-il possible de voter pour des membres et non pour des listes ?

Après plusieurs prises de paroles dans l'Assemblée sur le pour et le contre, il est décidé de refaire une A.G Extraordinaire sur ce point dans un an.

5 – Adoption d'un texte de statuts refondus

Le Président procède quand même au vote sur la modification des statuts à main levée.

Votes contre 13 Abstentions 12

Les membres présents et représentés sont 253

Les statuts sont donc adoptés à la majorité

6 – Les pouvoirs pour effectuer les démarches administratives auprès de la préfecture sont accordés au Président